

Numéro du Procès-verbal – Saisie de véhicule : _____

IMPORTANT : Ce formulaire s'adresse au propriétaire dont le véhicule a été saisi pour une période de 30 ou de 90 jours et qui demande à être remis en possession de son véhicule **avant la fin de la saisie**. Une décision favorable de la Société **pourrait** vous permettre de reprendre possession de votre véhicule avant la fin de la saisie sur paiement des frais de garde et de remorquage.

Si l'un des motifs de saisie inscrits sur le Procès-verbal – Saisie de véhicule concerne la course de rue ou le surf de véhicule (motifs 60, 61 ou 62) ou l'offre illégale de transport rémunéré de personnes par automobile (motif 51), vous ne devez pas remplir ce formulaire. Vous devez plutôt adresser une demande à la Cour du Québec en remplissant le formulaire *Demande pour mainlevée de la saisie*, disponible au ministère de la Justice.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le verso de votre procès-verbal ou le site Web de la Société, à saaq.gouv.qc.ca.

COCHEZ LE OU LES MOTIFS INVOQUÉS DANS LA DEMANDE DE MAINLEVÉE DE SAISIE

LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE ÉTAIT LE CONDUCTEUR AU MOMENT DE LA SAISIE

Véhicule saisi pour conduite sans être titulaire d'un permis (motif 10 (permis expiré) du Procès-verbal – Saisie de véhicule)

- Vous avez conduit un véhicule alors que votre permis de conduire était expiré.
Dans la section JUSTIFICATION ci-dessous, indiquez la date à laquelle votre permis est redevenu valide.

Véhicule saisi pour conduite durant sanction (motifs 20 et 21 du Procès-verbal – Saisie de véhicule)

- Vous ignoriez que vous étiez sous le coup d'une sanction.
Dans la section JUSTIFICATION ci-dessous, expliquez pourquoi vous n'avez pas été en mesure de prendre connaissance de la sanction à votre dossier.

EXCEPTIONS : Si le véhicule a été saisi pour l'un des motifs suivants ET que vous en étiez le conducteur, vous ne devez pas remplir ce formulaire.

- Conduite, garde ou contrôle avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, refus d'obtempérer, ou grand excès de vitesse (motifs 33, 34, 35, 36, 37 ou 40 du Procès-verbal – Saisie de véhicule). **Vous devez remplir le formulaire *Demande de révision de la suspension de permis ou du droit d'en obtenir un*.**
- Vous n'étiez pas titulaire d'un permis (motif 10 (sauf permis expiré); motifs 11, 12, 13 ou 14 (non-respect des conditions ou restrictions) du Procès-verbal – Saisie de véhicule). **Vous ne pouvez pas faire une demande de mainlevée de saisie.** Vous pourrez récupérer votre véhicule seulement à la fin de la saisie.

LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE N'ÉTAIT PAS LE CONDUCTEUR AU MOMENT DE LA SAISIE

Véhicule saisi pour conduite durant sanction ou sans permis (motifs 10, 11, 12, 13, 14, 20 ou 21 du Procès-verbal – Saisie de véhicule)

- Vous ignoriez que le conducteur était sous le coup d'une sanction alors que vous aviez effectué des vérifications raisonnables pour le savoir.
 Vous ignoriez que le conducteur n'était pas titulaire d'un permis de la classe appropriée à la conduite du véhicule alors que vous aviez effectué des vérifications raisonnables pour le savoir.
Dans la section JUSTIFICATION ci-dessous, précisez quelles vérifications vous avez effectuées pour vous assurer de la validité du permis du conducteur.

Véhicule saisi pour conduite, garde ou contrôle avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue ou pour refus d'obtempérer (motifs 33, 34, 35, 36 ou 37 du Procès-verbal – Saisie de véhicule)

- Vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir que le conducteur conduirait le véhicule ou en aurait la garde ou le contrôle alors que son alcoolémie était égale ou supérieure à 80 mg par 100 ml de sang.
 Vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir que le conducteur conduirait le véhicule ou en aurait la garde ou le contrôle alors qu'il avait les facultés affaiblies et qu'il échouerait à l'évaluation de l'agent évaluateur.
 Vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir que le conducteur omettrait d'obtempérer, sans excuse raisonnable, à un ordre donné par un agent de la paix.
Dans la section JUSTIFICATION ci-dessous, expliquez pourquoi vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir le comportement du conducteur.

Véhicule saisi pour grand excès de vitesse (motif 40 du Procès-verbal – Saisie de véhicule)

- Vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir que le conducteur commettrait un grand excès de vitesse.
Dans la section JUSTIFICATION ci-dessous, expliquez pourquoi vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir le comportement du conducteur.

Véhicule utilisé sans votre consentement

- Vous n'aviez pas consenti à ce que le conducteur soit en possession de votre véhicule.
Dans la section JUSTIFICATION ci-dessous, expliquez les circonstances vous permettant d'affirmer que vous n'y aviez pas consenti.

JUSTIFICATION

Veillez fournir les explications demandées en fonction du motif coché ci-dessus. **Notez que l'absence d'une justification pourrait entraîner le refus de la demande.** Joignez une page supplémentaire au besoin.

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Le Procès-verbal – Saisie de véhicule.
- Si votre véhicule a été volé, fournissez le numéro du rapport de vol ou toute autre preuve à cet effet.
- **Tous les documents pertinents attestant les faits invoqués dans la section JUSTIFICATION** (preuve de déménagement, preuve de séjour à l'extérieur de votre domicile, déclaration signée d'un tiers, etc.).

PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE SAISI

Je soussigné déclare que les faits allégués dans la présente demande sont vrais. Je reconnais que toute fausse déclaration peut entraîner le refus de la présente demande, et me rend passible de poursuites judiciaires. De plus, j'autorise le représentant mentionné ci-dessous, s'il y a lieu, à me représenter pour cette demande de mainlevée de saisie à la Société.

Nom et prénom _____ Adresse (numéro, rue, appartement) _____
 Ville, village, municipalité _____ Province _____ Code postal _____ Téléphone (domicile) _____ Téléphone (autre) _____ Poste _____

J'autorise la Société à changer mon adresse dans ses fichiers si elle est différente de celle qui est indiquée ci-dessus.

X _____
 Signature du propriétaire du véhicule _____ Date (Année-Mois-Jour) _____

REPRÉSENTANT AUTORISÉ (s'il y a lieu)

Nom et prénom _____ Adresse (numéro, rue, appartement) _____
 Ville, village, municipalité _____ Province _____ Code postal _____ Téléphone (domicile) _____

X _____
 Signature du représentant autorisé _____ Date (Année-Mois-Jour) _____ Téléphone (autre) _____ Poste _____

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer les lois que la Société est chargée d'appliquer, notamment le Code de la sécurité routière, la Loi sur l'assurance automobile et la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.

Pour transmettre votre demande :

Déposez vos documents dans un centre de services de la Société
 Ou
 Achetez-les par télécopieur au 418 643-2200 ou au 1 866 680-1939 (sans frais)

Vous pouvez également la poster à l'adresse suivante :

Service du suivi du privilège de circuler
 Société de l'assurance automobile du Québec
Édifice Jean-Lesage
 333, boulevard Jean-Lesage
 Case postale 19500, succursale Terminus
 Québec (Québec) G1K 8J5